

DEUX INTERIEURS DE DOMICILES D'ECCLÉSIASTIQUES SOUS L'ANCIEN REGIME

L'intérieur d'une ferme de Sauvain en 1672 publié dans un numéro de *Village de Forez* m'a incité à vous présenter l'intérieur occupé, à la même époque, par les membres d'une autre classe sociale sur laquelle on se fait généralement beaucoup d'illusions : le bas clergé de l'Ancien Régime.

Le premier inventaire fut réalisé à Saint-Just-en-Chevalet à la suite d'une saisie ordonnée, par le Parlement de Paris sur plainte de noble Barthélemy Dubost, seigneur de Trémolin, contre l'abbé Antoine Bussery, administrateur des biens de la société des Prêtres de cette paroisse. Les deux personnages étaient depuis dix-sept ans engagés dans un procès qu'il est impossible d'exposer dans le cadre de cet article. Retenons seulement que deux collateurs se disputaient la nomination d'un prébendier...

Donc, le 26 avril 1672, un huissier de Saint-Haon-le-Châtel, J. Fournier, s'introduit *sans fracture aucune* dans le domicile du susdit Bussery, où il a trouvé *deux lits dont nous avons déplacé un pesant 29 livres de plumes, deux couvertes, l'une de bureau, l'autre de catalogue verte, trois plats, quatre assiettes, quatre escuelles, un pot, le tout d'estaing, un chandelier de cuivre, une poêle à frire, deux chenets de fer, deux draps ou linceuls toile de ménage, et laissé des meubles suffisants pour le service et usage dudit Bussery, lesdits meubles mis sous la main du roi et de justice et donnés à la garde de Claude Bellet marchand hôte de Saint-Just, et, sans discontinuation, dans un buffet bois de chaisne, dans une boîte de bois non couverte, trouvé en pièces de monnaie blanche la somme de 120 livres, laquelle somme a été remise audit Dubost qui a signé décharge...*

Décidément, il n'y avait pas de quoi triompher, les 120 livres appartenant à la communauté dont il était le procureur. Je me demande si les biens ainsi récupérés étaient seulement capables de couvrir les frais du long déplacement de l'huissier. En fait, Antoine Bussery était un prêtre-paysan qui vivait plus des produits de la ferme de son frère chez qui il allait travailler que des revenus de sa prébende... (Archives du presbytère de Saint-Just-en-Chevalet)

*

* *

Le deuxième cas est différent, bien qu'il s'agisse encore d'une saisie, ordonnée un siècle plus tard, dans le presbytère occupé par Messire Jean Massacrié, curé de Cervières. Celui-ci avait accepté de très bonne grâce la constitution civile du clergé, aussitôt qu'elle fut promulguée en août 1790. A cette date, il était déjà maire de la jeune commune depuis six mois et il le restera jusqu'en novembre 1791. Les événements qui suivirent, notamment l'exécution du roi Louis XVI et la transformation de son église en temple de la Raison, atténuaient si profondément ses premiers sentiments exaltés qu'aux yeux des plus ardents révolutionnaires il devint suspect, fut arrêté et emmené en captivité à Lyon. C'est après ce départ qu'on procéda, fin février 1794, à une perquisition dans la maison curiale, avant d'apposer les scellés sur ses effets.

A la cuisine, on trouva 32 assiettes dont 7 files, 6 plats de faïence longs, un plat à barbe en faïence, un plat et une assiette à soupe en étain, une tourtière, un petit chaudron, une poissonnière, un poëlon en cuivre, un poëlon en fer, une lèche-frite, 3 couvre-plats en fer, deux soucoupes, une passoire, un entonnoir, un arrosoir de chambre, deux poêles à frire, un tournebroche en fer, deux chenets, une grille, une crémaillère, une pelle, une pince, une mauvaise andière, trois marmites, une petite chaudière en fonte, quatre chandeliers en cuivre, une cuvette

Jean Canard, "Deux intérieurs de domiciles d'ecclésiastiques sous l'Ancien Régime" *Village de Forez*, n° 5, janvier 1981

en cuivre rouge, une lanterne, un panier à salade, un pétrin en chêne, une armoire en sapin, deux cafetières, une commode en chêne, une table en cerisier, six chaises.

Les scellés furent placés sur la petite chambre à coucher sans y entrer. De même sur les meubles du premier étage où logeaient deux armoires : une contenant des ornements d'église, l'autre garnie de linge. A côté se trouvaient douze chemises d'hommes, quinze serviettes, huit torchons, six nappes, le tout noir, une selle de cheval avec sangles, croupières, étriers, courroies, un lit garni, un autre lit des deux domestiques : Antoinette Molette et Catherine Bruchet, une bibliothèque... A la cave il y avait trois tonneaux, dont un contenait huit à dix mesures de vin.

Ainsi, le curé Massacrié, qui avait à son service deux domestiques, vivait dans un intérieur nettement mieux équipé que celui d'Antoine Bussery, du fait qu'il jouissait de revenus substantiels dans une petite ville peuplée de notables.

Si, à la suite de ces deux exemples, j'osais reprendre en détail les objets vendus aux enchères au château du Marais, a Roanne, après la mort de Mgr Antoine de Charpin de Genétines ancien évêque de Limoges, le 21 juin 1739, il y aurait bien d'autres raisons d'être étonné,

Les deux inventaires cités suffisent à donner du relief à des trains de vie fort dissemblables à l'intérieur d'une même classe sociale. C'est dire qu'on ne peut parler que de cas particuliers en se gardant bien de céder à la tentation de généraliser hâtivement.

Jean Canard